

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N° 2023/109*(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)*

Objet : Contrat de mission foncière pour la mise en oeuvre de la circulation cycles Plan Vélo le long des berges de l'Oise avec la société ENVIR'EAU conseils

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU, le Code général des collectivités territoriales,

VU le contrat proposé par la société ENVIR'EAU,

CONSIDERANT, la nécessité de recourir à une mission foncière dans le cadre de la mise en œuvre de la circulation cycles Plan Vélo le long des berges de l'Oise,

CONSIDERANT, la proposition de mission de la société ENVIR'EAU conseils pour la réalisation de la mission foncière,

DECIDE

Article 1 : La passation d'un contrat avec la société ENVIR'EAU conseils concernant la mission foncière pour la mise en œuvre de la circulation cycles Plan Vélo le long des berges de l'Oise sur la commune de Méry sur Oise, représentée par Monsieur LICARI, dont le siège social est situé 22 avenue Clodoald 92210 Saint-Cloud,

Article 2 : Le contrat de prestation prend effet à compter de la date de réception du contrat signé,

Article 3 : Le montant du contrat s'élève à **22 910.00€ H.T soit 27 492.00€ T.T.C**,

Article 4 : D'autoriser la mise en paiement à l'avancement,

Article 5 : Un crédit suffisant est inscrit sur le budget 2023,

Copie de la présente décision sera adressée :

Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
Madame la Trésorière de l'Isle Adam,
Société ENVIR'EAU,

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale

Fait à MERY-sur-OISE

Le 25 avril 2023

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise



Mairie de MERY SUR OISE
14 rue Marcel PERRIN

95 540 MERY SUR OISE

Siège social : 67 Grande Rue
 92 380 GARCHES
 Port : 06 18 27 80 05
 p.mercier@envireau-conseils.com

A l'attention de Mr le Maire
 S/C Mme LEFEBVRE- Service urbanisme

Garches, le 21 février 2023

Devis : 636/2023

Objet : Mission foncière pour la mise en œuvre de la circulation cycles Plan Vélo le long des berges de l'Oise sur la commune de MERY SUR OISE (95).

La mission consiste à :

1. Identifier les propriétaires réels le long du tracé du projet (section rue de l'Oise-rue des Ecoles).
2. assister la commune lors de la présentation du projet et de ses incidences foncières aux propriétaires riverains.
3. obtenir les accords amiables des propriétaires afin de pénétrer sur les terrains pour réaliser les aménagements.
4. instaurer les servitudes de passage garantissant la protection des aménagements réalisés.

L'estimation se base sur les éléments communiqués par la commune, à savoir : 55 parcelles traversées et 40 propriétaires différents concernés.

1/ Recherche au service de la publicité foncière des origines de propriété. Recueil de la fiche de propriété cadastrale. Rédaction de l'état parcellaire.

- Réquisitions au service de publicité foncière 1^{ère} réquisition. Fiche immobilière.
- Examen des réquisitions
- Relevé des propriétaires inscrits au fichier immobilier.
- Constitution de l'état parcellaire
- Recherche cadastrale.

55 parcelles x 52,00 €/ parcelle (fiche immobilière uniquement)

2 860,00 €

2/ Réunion publique de présentation et animation de la réunion.

Préparation de la réunion publique avec Powerpoint. Validation préalable du powerpoint par les services de la commune. Animation de la réunion publique.

Préparation et animation. 1 réunion publique

550,00 €

3/ Obtention des accords pour pénétrer sur les terrains et réaliser les aménagements cycles-Plan Vélo.

Etablissement du fichier des propriétaires. Préparation du modèle d'accord amiable pour autorisation de travaux. Validation par la commune du projet d'accord amiable. Prise de contact avec les propriétaires. Recueil des signatures d'accord amiable pour réalisation des travaux. Remise des documents à la commune pour signature. Remise des exemplaires signés aux intéressés.

Base estimée de 40 propriétaires différents soit 40 accords amiables à obtenir.

Les 10 premiers accords amiables au prix de 200,00 € par accord rédigé	2 000,00 €
Les 30 accords amiables suivants au prix de 100,00 € par accord rédigé	3 000,00 €

NB : ne seront facturés que les accords rédigés prêts pour signature.

4/- Rédaction des actes amiables de servitude et publication.

Rédaction de l'acte administratif de servitude type. Validation par la commune.

Recueil des signatures ;

Accomplissement des formalités de publicité foncière au Service de Publicité Foncière compétent. Remise de la copie de l'acte aux propriétaires.

Recueil des justificatifs de publication pour archivage.

10 actes x 550,00 €	5 500,00 €
---------------------	------------

Prix par acte pour quantité au-delà de 10 actes

30 actes x 300,00 €	9 000,00 €
---------------------	------------

NB : ne seront facturés que les actes de servitude rédigés prêts pour signature.

Total HT	22 910,00 €
TVA 20%	4 582,00 €

Total TTC	27 492,00 €
-----------	-------------

Planning :

Etape 1 : Estimée à 1 mois (fin mars-début avril)

Etape 2 : Une fois le projet finalisé en vue d'une présentation (mai)

Etape 3 : Estimé à 2 mois (fin juillet)

Etape 4 : Estimé à 4 mois (fin d'année 2023).

NB : Des paiements seront demandés à l'avancement de la mission.

Fait en deux exemplaires, un exemplaire est à nous retourner signé en cas d'accord

La commune de MERY SUR OISE

ENVIR'EAU Conseils



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Adjoint-président du conseil départemental
du Val d'Oise

Le Gérant

M. LICARI